

**Heures sup’ : l’affaire de tous !**

**MOTION**

Le (syndicat/section/union fédérale) de :

Prenant connaissance des dispositions de l’arrêté du 30 octobre 2014 et de la circulaire de gestion du 28 novembre, revendique :

* le décompte effectif de toutes les heures de travail ;
* le paiement ou la récupération des heures supplémentaires effectuées pour toutes les catégories de personnel ;
* une négociation en vue d’aboutir à un protocole précisant les conditions pratiques d’ouverture de ces droits ;
* une procédure d’alerte en cas de non respect des garanties minimales ;
* un droit à la déconnection ;
* un suivi des charges de travail dans le cadre d’une commission du CHSCT ;
* la publication dans tous les bilans sociaux de la réalité des temps et charges de travail et leur évolution ;
* une réactivation d’une commission de suivi ARTT ;
* l’arrêt des suppressions de postes ;
* l’évaluation des heures supplémentaires en termes d’emploi ;
* la mise en place d’un plan concerté de recrutement consécutif à la constatation d’un recours systématique à des heures supplémentaires en réponse à la charge de travail.

A………………………………………..le ……………………………..

**Motion à retourner à la Fédération CGT de l’Equipement-Environnement :** fd.equipement@cgt.fr ou FNEE-CGT 263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex